

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

LOI N° 1/28 DU 30 SEPTEMBRE 2008 PORTANT RATIFICATION PAR LA
REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD DE DON DE
DEVELOPPEMENT N° H 383-BI ENTRE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET
L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT RELATIF
AU FINANCEMENT ADDITIONNEL EN FAVEUR DU PROJET
MULTISECTORIEL DE LUTTE CONTRE LE SIDA (PMLS),
SIGNE A BUJUMBURA LE 16 JUILLET 2008.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu l'accord de Don de Développement n° H 383-BI entre la République du Burundi et
l'Association Internationale de Développement relatif au Financement Additionnel
du Projet Multisectoriel de Lutte contre le SIDA (PMLS), signé à Bujumbura le 16 juillet
2008 ;

Le Conseil des Ministres ayant délibéré ;

L'Assemblée Nationale et le Sénat ayant adopté ;

PROMULGUE :

Article 1 : La République du Burundi ratifie l'Accord de Don de Développement
n° H 383-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale
de Développement relatif au Financement Additionnel du Projet
Multisectoriel de Lutte contre le SIDA (PMLS), signé à Bujumbura le 16
juillet 2008.

Article 2 : La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

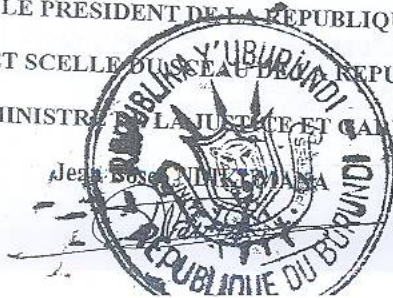
Fait à Bujumbura, le 30 septembre 2008,

Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

VU ET SCELLE DU SECRETAIRE D'ETAT DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,



Handwritten signature and date:
30.9.2008

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**INSTRUMENT DE RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI
DE L'ACCORD DE DON DE DEVELOPPEMENT N° H 383-BI ENTRE LA
REPUBLIQUE DU BURUNDI ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE
DE DEVELOPPEMENT RELATIF AU FINANCEMENT ADDITIONNEL
EN FAVEUR DU PROJET MULTISECTORIEL DE LUTTE CONTRE
LE SIDA (PMLS), SIGNE A BUJUMBURA LE 16 JUILLET 2008**

NOUS, PIERRE NKURUNZIZA

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ;

Ayant vu et examiné l'Accord de Don de Développement n° H 383-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement, Relatif au Financement Additionnel en faveur du Projet Multisectoriel de Lutte Contre le SIDA (PMLS) signé à Bujumbura le 16 juillet 2008,

L'avons approuvé et l'approuvons en toutes et chacune de ses dispositions conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons qu'il est accepté, ratifié et confirmé ;

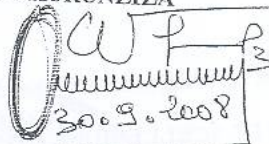
Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé ;

EN FOI DE QUOI, Nous avons donné le présent Instrument de ratification revêtu du Sceau de la République.

Fait à Bujumbura, le 30 septembre 2008,

Pierre NKURUNZIZA

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.


30.9.2008

VU ET SCELLE DU SECRETAIRE DE LA REPUBLIQUE

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,

